e-khôlle: gestion administrative

1 Préambule

L'application e-khôlle permet :

- une saisie rapide des interrogations orales en CPGE,
- de mettre à disposition de l'administration du lycée un tableau de synthèse pour la mise en paiement des heures,
- de mettre en relation le colleur, le coordonnateur de discipline et l'élève pour chaque interrogation.

Vous êtes responsable du suivi administratif. Vous serez amené à planifier les relevés de colles. Vous serez amené à imprimer les relevés d'heures effectuées afin de transmettre l'information au logiciel ASIE. Toutes ces opérations sont faciles à mettre en œuvre. E-khôlle réduit les intermédiaires et assure un suivi administratif en toute transparence.

2 Accéder à e-kholle

L'application est pleinement compatible avec les navigateurs récents : firefox, chrome et edge. Il est déconseillé d'utiliser internet exlorer car certaines fonctionnalités ne seront pas pris en charge par ce navigateur.

L'adresse internet de votre base e-kholle est de la forme :

https://e-kholle.fr/lycee

exemple pour le lycée Henri Bergson : https://e-kholle.fr/bergson

En tant que personnel administratif, chargé de la gestion des heures de colles, vous devez sélectionner sur la page d'accueil l'option administration pour vous connecter.

Pour des raisons de sécurité, votre session sera automatiquement fermée après 1h d'inactivité. Pour vous reconnecter, il vous faudra alors revenir à la page d'accueil d'e-kholle.

3 Paramétrage

Le paramétrage de votre structure se décompose en quatre onglets (classes, matieres, professeurs et elèves). Chacun d'entre-eux est détaillé ci-dessous :

3.1 Les élèves

3.1.1 Activation des comptes élèves

Les élèves sont importés dans la base par le service e-kholle en début d'année scolaire suite à la fourniture d'un fichier dont le format et le contenu sont détaillés dans un document accompagnant l'abonnement de l'établissement au service e-kholle.

Lors de l'import, les login et code d'activation des élèves sont générés et sont accessibles sur l'interface dans l'onglet liste. Les login et code d'activation peuvent être téléchargés sous format pdf ou excel pour ensuite être distribués aux étudiants.

Information importante: À la première connexion sur le site e-kholle.fr, l'étudiant est invité à modifier son mot de passe, celui-ci doit contenir au minimum 8 caractères et contenir au moins un chiffre, une minuscule et une majuscule. Ce mot de passe est ensuite crypté dans la base. On peut vérifier sur la figure 1 que le login p1.eleve1 a modifié son mot de passe car celui-ci est remplacé par des pointillés dans le listing.

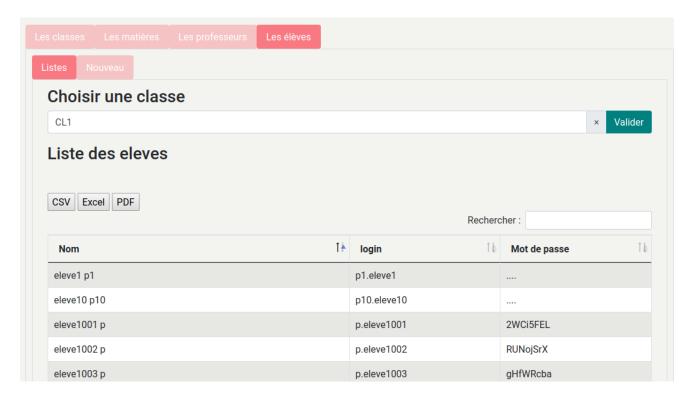


Figure 1 - listing des élèves

3.1.2 Ajout d'un compte élève

Il est possible en cours d'année d'ajouter un élève. Afin de ne pas créer de doublon, les champs INE (Numéro d'Identification National) , classe, nom et prénom sont obligatoires. Pour finaliser la procédure, un test est réalisé pour vérifier que l'élève n'est pas présent et génère un login et code d'activation qu'il faudra lui remettre.



Figure 2 – ajout élèves

3.2 Les professeurs

3.2.1 Activation des comptes professeurs

Si le lycée n'était pas abonné l'année précédente, un import en masse des professeurs est réalisé par l'administrateur e-kholle à partir d'un fichier fourni par l'établissement. Le principe de connexion des enseignants est analogue à celui des élèves.

Si l'année, N+1, l'établissement poursuit son abonnement, les professeurs déjà inscrits conservent leurs identifiants. Si le nombre de nouveaux enseignants à insérer dans la base est faible, cela pourra se faire par un simple ajout manuel (procédure décrite ci-après). Sinon un import partiel pourra être réalisé par l'administrateur e-kholle.

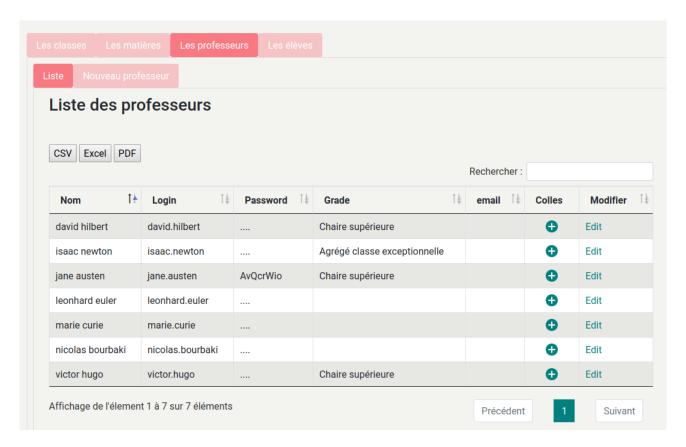


Figure 3 – listing des professeurs

3.2.2 Ajout d'un professeur

La procédure d'ajout manuel d'un professeur est analogue à celle de l'ajout d'un élève à la différence que l'on ne peut pas définir un numéro d'identification unique pour les professeurs (il est interdit d'utiliser le NUMEN ou le numéro de sécurité sociale pour identifier un professeur). Lors du test , on vérifie si il n'exite pas dans la base un professeur avec un prénom et nom équivalent auquel cas un message d'avertissement est donné à l'administrateur (voir figure 4).

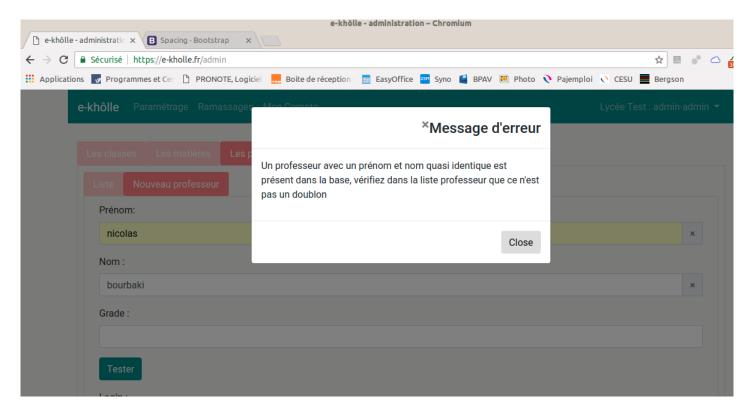


Figure 4 – ajout d'un professeurs

3.3 Les matières

Lors du premier abonnement une liste générique de matière est insérée dans la base, charge ensuite à l'établissement, d'ajouter ou de modifier cette liste.

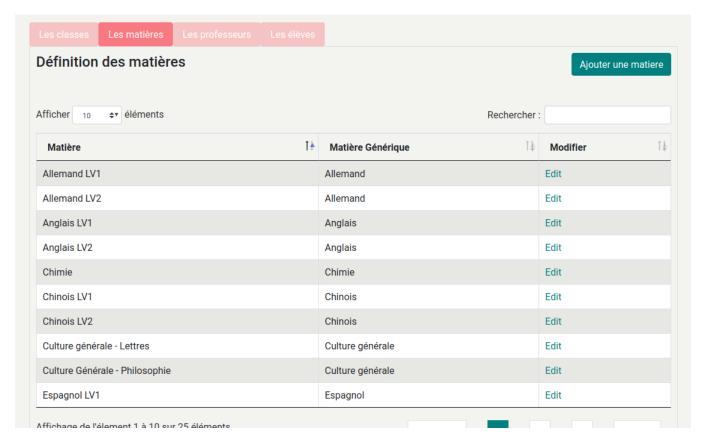


Figure 5 – les matières

3.4 Les classes

Dans la rubrique classe apparaît par défaut l'onglet structure. Le tableau présenté résume la structure pédagogique de l'établissement, Le nombre d'élèves est calculé automatiquement à partir des élèves insérés dans la base. Si le niveau de la classe n'est pas renseigné, il faut alors éditer la classe et saisir le niveau correspondant :

- niveau 1 : classe de première année,
- niveau 2 : classe de seconde année,

Cette information est importante pour déterminer en fonction du nombre d'élèves le taux de rémunération des heures effectuées par classe.

Les catégories standard du logiciel ASIE sont mises en place à l'activation de la base :

ASIE : Coode taux DCP	catégorie
006 - HI 1ère année CPGE (Plus de 35 élèves)	taux 06/01
006 - HI 2ième année CPGE (20 à 35 élèves)	taux 06/01 2é
007 - HI 1ère année CPGE (20 à 35 élèves)	taux 07/90
007 - HI 2ième année CPGE (moins de 20 élèves)	taux 07/90 2è
008 - HI 1ère année CPGE (moins de 20 élèves)	taux 08/91
161 - HI 2ième année CPGE (Plus de 35 élèves)	taux 161/157 2è
001 - HI 1ère année CPGE (Plus de 35 élèves)	taux 06/01
001 - HI 2ième année CPGE (20 à 35 élèves)	taux 06/01 2è
090 - HI 1ère année CPGE (20 à 35 élèves)	taux 07/90
090 - HI 2ième année CPGE (moins de 20 élèves)	taux 07/90 2è
091 - HI 1ère année CPGE (moins de 20 élèves)	taux 08/91
157 - HI 2ième année CPGE (Plus de 35 élèves)	161/157 2è

Ces informations sont pré-remplies par e-kholle en fonction des données contenues dans les fichiers fournis en début d'année. Elles doivent cependant être vérifiées par l'administration du lycée, et les éventuelles demandes de corrections sont à transmettre à l'Assistance e-kholle au plus tard avant le premier ramassage. L'Assistance e-kholle dégage toute responsabilité pour tout effet

d'une demande tardive de changement de catégorie. Tout changement de catégorie d'une classe en cours d'année impactera en effet l'ensemble des colles déclarées, y compris les colles éventuellement déjà mises en paiement.

3.4.1 La structure

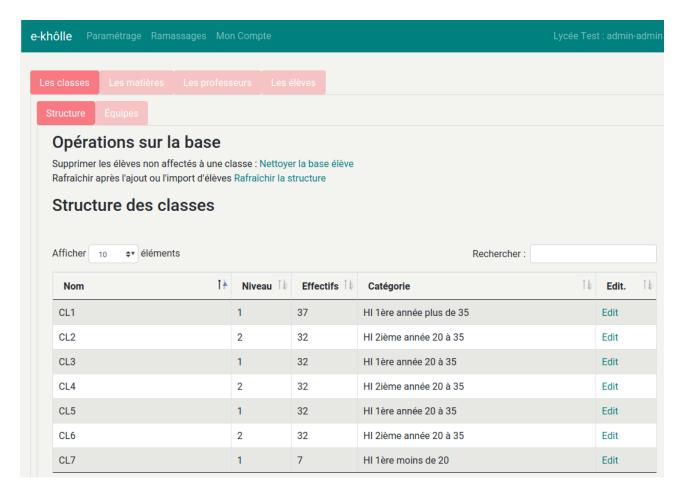


Figure 6 – la structure

3.4.2 Les équipes pédagogiques

Avant l'ouverture du service aux professeurs et élèves, il est nécessaire de paramétrer les équipes pédagogiques pour chaque classe en associant une matière et un professeur. Il n'est pas utile de renseigner les matières n'ouvrant pas droit aux interrogations orales.

Pour information : Les colleurs pourront ensuite sous leur interface s'abonner à une matière de la classe pour saisir leurs colles.

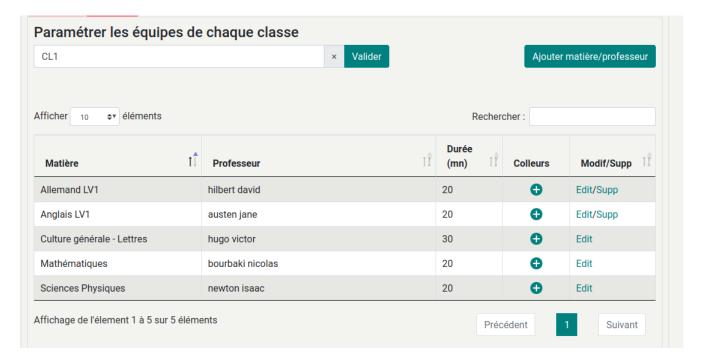


Figure 7 – équipe pédagogique de la classe CL1

Lors de la saisie, on peut définir la durée par défaut des colles pour la matière. Tous les colles effectuées dans cette matière seront alors comptabilisés avec cette durée.



Figure 8 – ajout matière

Pour une matière enregistrée, il est possible de visualiser les professeurs colleurs inscrits sur celle-ci en cliquant sur L'icône (voir figure 9)



Figure 9 - Voir les colleurs inscrits

3.4.3 Périodes exceptionnelles

Il est possible de programmer une période exceptionnelle sur l'année pour laquelle la durée des colles est différente pour certaines matières.

Ex : Pour la période de préparation aux oraux pour les élèves de seconde année, l'équipe pédagogique peut décider d'augmenter la durée de l'interrogation passage de 20 mn à 30mn.

Pour activer cette option, cliquer sur le bouton ajouter une période, et définir la période, il apparaît alors une nouvelle colonne (Extra) dans le tableau. On définit ensuite la durée pour cette période exceptionnelle. Par défaut celle-ci correspond à la durée définie pour l'année.

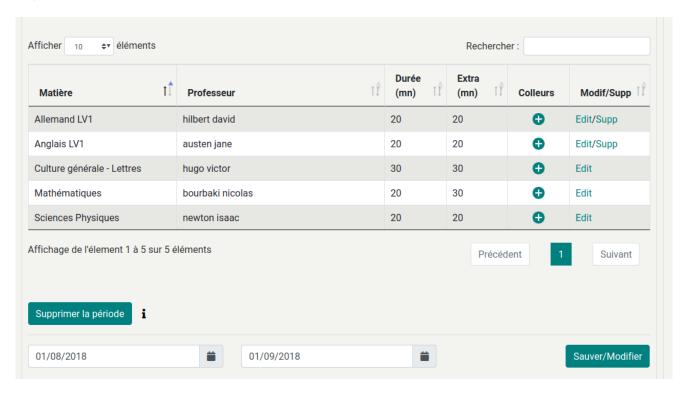


Figure 10 - Définir une période exceptionnelle

4 Ramassages

Lorsque l'on ajoute une période, celle-ci vient se caler automatiquement sur la date de la période précédente. Il est conseillé de donner un nom à chaque période (ex : vacances de Noël). Les professeurs ont la possibilité de visualiser pour chaque période un décompte des heures effectuées.

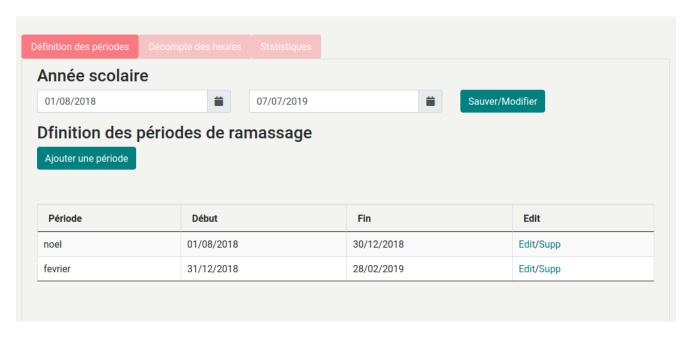


Figure 11 – Définir les périodes de ramassage

Le tableau de synthèse récapitule pour chaque enseignant, les heures à saisir sur l'application ASIE sur la période choisie en fonction des différents taux de rémunération. Il est possible de télécharger ce tableau.

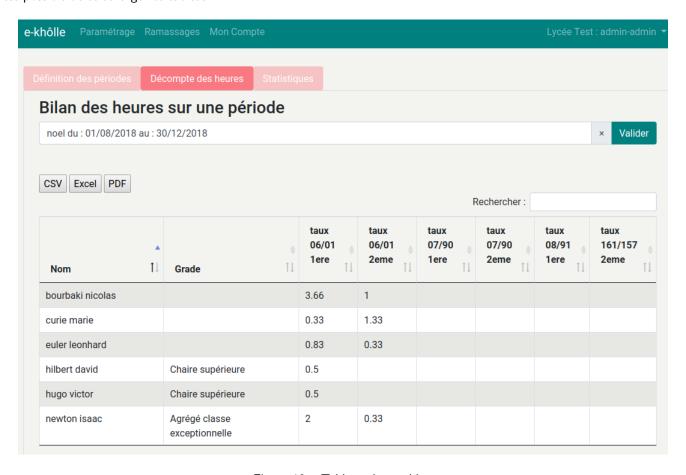


Figure 12 – Tableau de synthèse